

BSV n° 20 – 17 octobre 2018

## ARBRES

**Actualité réglementaire**

**Situation phytosanitaire actuelle**

**Situation phytosanitaire en serres de production**

## À RETENIR CETTE SEMAINE

- Situation phytosanitaire calme sur les arbres. La sénescence des feuilles est entamée et pratiquement terminée sur certaines espèces végétales comme le marronnier.

## ARBUSTES

- **Pyrale du buis** : Les températures élevées de ces dernières semaines ont conduit à une prolongation de la période d'activité de cette espèce, avec l'émergence d'une troisième génération annuelle. Il convient d'être attentif à la présence de jeunes chenilles (< 2cm) dans les buis touchés, afin de mettre en place une stratégie de gestion efficace (larvicide de biocontrôle).

**Vous souhaitez devenir observateur ? N'hésitez pas à contacter :**

**Alexandre BENOIST de la FREDON Champagne-Ardenne au 03 26 77 36 64**

**Julie DESBOUGES de la FREDON Lorraine au 03 83 33 86 70**

**Virginie AUBERT de la FREDON Alsace au 03 88 82 18 07**

Ce bulletin est produit à partir d'observations régulières et ponctuelles dans la région Grand Est. S'il donne une tendance de la situation phytosanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle.



### Mise à jour de la liste des produits de biocontrôle

La DGAL/SDQSPV/2018-726 Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime remplace la précédente, prochaine mise à jour en novembre 2018. Pour retrouver l'ensemble de la liste : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-726>  
En cas de doute sur l'utilisation d'un produit phytopharmaceutiques, n'hésitez pas à vous rendre sur le site e-phy (<https://ephy.anses.fr/>).

### 2019 : Interdiction de vente de produit phytosanitaires aux particuliers

La Loi Labbé, modifiée en 2015 par la loi de transition énergétique, conditionne la vente de produits phytosanitaires grand public depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à un conseil personnalisé donné par du personnel formé. **Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la vente, mais aussi l'utilisation et la détention des produits phytopharmaceutiques sera interdite pour les jardiniers amateurs.**

Comme pour les collectivités, sont exclus de cette interdiction les produits de biocontrôle, les molécules dites à « faible risque » ainsi que ceux utilisables en agriculture biologique. Les autres solutions de protection des plantes, comme les macro-organismes (auxiliaires) et les substances de base (voir encadré) resteront également utilisables.

Pour mieux connaître les substances de base et les usages autorisés, l'ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique) vient de publier un site internet dédié à ce sujet. Il permet également de faire des recherches par filières et de mieux connaître la réglementation afférente.

Pour le consulter : <http://substances.itab.asso.fr/fiches-filieres>

#### Qu'appelle-t-on une substance de base ?

Au sens du règlement CE n°1107/2009 portant sur la mise sur le marché des produits phytosanitaires, une substance de base correspond à une substance :

- Qui n'a pas une vocation **phytosanitaire première**. De nombreuses substances correspondent à des **denrées alimentaires** (sucre, bicarbonate, lécithine, ...)
- Qui n'est pas **préoccupante**
- Qui n'est pas un **perturbateur endocrinien**
- Qui ne provoque pas d'**effets neurotoxiques et immunotoxiques**



### Pucerons sur érables



**Stade de développement observé** : adultes du puceron commun de l'érable.

**Dégâts observés/ incidences** : Pas de dégât particulier à signaler.

**Secteurs d'observation** :

- **Champagne-Ardenne** : Reims (51) ;
- **Lorraine** : Rambervillers (88).

**Seuil de risque :** 40 individus par feuille ou 50 % de la surface foliaire occupée.

**Facteurs de risque :** températures comprises entre 20° et 30 °C, temps sec.

**Analyse de risque :** Les œufs de la génération hivernante sont pondus au début de l'automne dans les anfractuosités de l'écorce. Les populations de pucerons adultes sont en diminution.

**Prophylaxie et lutte biologique :** La présence d'auxiliaires (coccinelles, chrysopes, ...) permettent de réguler les populations présentes.

## Maladie de la tache goudronneuse

**Stade de développement observé :** début d'apparition des symptômes. Formation d'une tache circulaire jaune, sur certaines apparaissent de petits points noirs. Peu d'évolution depuis le BSV n° 12 (18/07/2018).

**Dégâts observés/ incidences :** feuillage présentant des taches, réduction de l'activité photosynthétique.

**Secteurs d'observation :**

- Champagne-Ardenne : Reims (51) ;
- Lorraine : Nancy (54).

**Seuil de risque :** Non défini.

**Facteurs de risque :** humidité stagnante sur le feuillage, arbre en situation ombragée ou abritée.

**Analyse de risque :** les taches jaunes vont évoluer au fil de prochaines semaines en se couvrant de points noirs pour finir par former des taches noires entourées d'un halo jaune.

**Prophylaxie :** ramasser, composter ou éliminer les feuilles contaminées au sol.



*Tache goudronneuse*

(Source : J.DESBOUGES — FREDON Lorraine.)



## Marronniers

### Mineuse du marronnier

**Stade de développement observé :** Chrysalides présentes dans les mines.

**Dégâts observés/ incidences :** mines sur feuillage résiduel (20-60 % de la surface foliaire atteinte). De nombreuses feuilles sont déjà tombées à terre. Des variabilités assez importantes entre sites peuvent être observées.

**Secteurs d'observation :**

- Champagne-Ardenne : Charleville-Mézières (08), Reims (51), Saint-Dizier (52) ;
- Lorraine : Nancy (54), Rambervillers (88) ;
- Alsace : non observé.

**Seuil de risque :** non défini.

**Facteurs de risque :** zones infestées les années précédentes, sujet implanté dans un espace minéral.

**Analyse de risque :** Les dégâts causés par la mineuse n'évoluent plus ou très peu. En effet, cette espèce de papillon passe l'hiver sous forme de chrysalide dans les feuilles tombées à terre.

**Prophylaxie et lutte biologique :**

- **Lutte préventive éthologique :** Pour limiter les populations des années prochaines, il est possible de ramasser les feuilles et de les composter.

- **Lutte préventive génétique** : privilégier les espèces de type *Aesculus indica*, *A. californica*, *A. x carnea*, qui sont tolérantes.
- **Prophylaxie** : ramasser et éliminer les feuilles tombées au sol au fur et à mesure de leur chute.

## Black-rot




**Stade de développement observé** : taches rouge-brun sur les folioles, entourées d'un halo jaune.

**Dégâts observés/ incidences** : Nécroses sur feuilles et enroulement des limbes en cornet.

**Secteurs d'observation** :

- **Champagne-Ardenne** : Charleville-Mézières (08), Reims (51), Saint-Dizier (52) ;
- **Lorraine** : Nancy (54), Rambervillers (88) ;
- **Alsace** : non observé.

**Seuil de risque** : non défini.

**Facteurs de risque** : forte humidité relative, importantes précipitations printanières, températures comprises entre 15 °C et 23 °C.

**Analyse de risque** : A l'automne, les surfaces foliaires atteintes n'évoluent que très peu avant la chute des feuilles. Le champignon passe l'hiver dans les feuilles tombées au sol.

**Prophylaxie et lutte biologique** :

- **Prophylaxie** : ramasser et composter les feuilles tombées à terre pour limiter la source d'inoculum pour l'année prochaine.
- **Lutte préventive génétique** : *Aesculus arguta*, *Aesculus parviflora* et *Aesculus glabra var. monticola* et *var. sargenti* sont réputées résistantes à la maladie.



## Platane




**Stade de développement observé** : nécroses brunes-orangées sur feuilles à la base du houppier. Situation stable depuis quelques semaines, les dégâts ayant été occasionnés au printemps.

**Dégâts observés/ incidences** : Pression en diminution.

**Secteurs d'observation** :

- **Alsace** : Strasbourg (67) ;
- **Champagne-Ardenne** : Reims (51) ;
- **Lorraine** : Nancy (54).

**Seuil de risque** :

- **Seuil de nuisibilité esthétique** : 20 à 40 % de feuilles touchées.
- **Seuil de nuisibilité vital** : plus de 50 % des feuilles touchées sur un jeune arbre ou un vieux sujet.

**Facteurs de risque** : jeunes plantations, arbres en formation, arbres fragilisés par des champignons lignivores.

**Analyse de risque** : l'évolution du risque est directement dépendante des conditions climatiques humides.

**Prophylaxie et lutte biologique** : Le champignon passe l'hiver dans les feuilles tombées au sol et dans les chancres présents sur les rameaux. Pour limiter la contamination des arbres l'année prochaine, il est possible ramasser et éliminer les feuilles contaminées ainsi que les rameaux chancrés.



## Oïdium

F

A

**Stade de développement observé :** feutrage blanc sur les feuilles entraînant ponctuellement des crispations du feuillage.

**Dégâts observés/ incidences :** feutrage blanc sur quelques feuilles isolées, situées principalement sur les rejets. Les surfaces foliaires touchées sont en progression depuis le mois de septembre.

**Secteurs d'observation :**

- **Alsace :** Strasbourg (67) ;
- **Champagne-Ardenne :** Charleville-Mézières (08), Reims (51) ;
- **Lorraine :** non observé.

**Seuil de risque :**

- **Seuil de nuisibilité :** 40 % de la surface foliaire touchée.

**Facteurs de risque :** températures entre 20 °C et 28 °C en journée, nuits fraîches. Humidité ambiante.

**Analyse de risque :** la combinaison de nuits fraîches et humides, couplées aux températures élevées en journée ont permis le développement du champignon.

**Prophylaxie et lutte biologique :** éliminer les feuilles tombées à terre.



*Oïdium sur platane*

(Source : FREDON CA)

## Tigre du platane

F

A

**Stade de développement observé :** adultes, déjections noires visibles.

**Dégâts observés/ incidences :** piqûres de nutrition engendrant une dépigmentation visible sur les feuilles situées dans le premier tiers du houppier. Ces piqûres d'alimentation sont à l'origine de nécroses du limbe pouvant conduire à la chute prématurée des feuilles.

**Secteurs d'observation :**

- **Alsace :** Strasbourg (67), Horbourg-Wihr (68) ;
- **Champagne-Ardenne :** Saint-Dizier (52), Reims (51) ;
- **Lorraine :** Nancy (54), Rambervillers (88).

**Seuil de risque :**

- **Seuil de nuisibilité esthétique :** 10 à 15 formes mobiles/feuille ou 30 % de la surface foliaire décolorée.
- **Seuil de nuisibilité vital :** 15 à 20 formes mobiles/feuilles ou 40 % de la surface foliaire décolorée.

**Facteurs de risque :** le développement des insectes est dépendant des températures ambiantes.

**Analyse de risque :** Les stades larvaires ont pratiquement terminé leur développement et vont donner les adultes de la génération hivernante. Au cours de l'automne, ceux-ci vont progressivement descendre du feuillage pour s'abriter sous les rhytidomes de l'écorce.

**Prophylaxie et lutte biologique :** aucune à cette période de l'année.

**F****A**

## I Pucerons du tilleul

**Stade de développement observé :** Adultes ailés.

**Dégâts observés/ incidences :** Les populations de pucerons engendrent peu de dégâts.

**Secteurs d'observation :**

- Alsace : non observé ;
- Champagne-Ardenne : Vitry-Le-François (51) ;
- Lorraine : Rambervillers (88).

**Seuil de risque :** 40 individus par feuille/ 50 % de la surface foliaire occupée.

**Facteurs de risque :** températures élevées, arbres subissant des tailles répétées.

**Analyse de risque :** La densité de pucerons actuellement présente sur tilleul est faible. Des auxiliaires (coccinelles adultes) ont été aperçus sur tilleuls. Les pucerons vont passer l'hiver sous forme d'œufs pondus dans les anfractuosités de l'écorce.

**Prophylaxie et lutte biologique :** Proscrire les élagages systématiques et les tailles sévères.

**F****A**

## I Acariens du tilleul

**Stade de développement observé :** adultes (formes mobiles).

**Dégâts observés/ incidences :** piqûres de nutrition sur les feuilles conduisant à une dépigmentation (bronzage). Ces dégâts ont été causés par les fortes populations de pucerons présentes cet été.

**Secteurs d'observation :**

- Champagne-Ardenne : Reims (51) ;
- Lorraine : non observé.

**Seuil de risque :** 50 acariens par feuille/ 50 % de la surface foliaire infestée.

**Facteurs de risque :** forte chaleur, faible hygrométrie.

**Analyse de risque :** Les dégâts causés par les acariens n'évoluent plus. Les femelles vont se rassembler au début de l'automne pour passer l'hiver sous des toiles tissées sur le tronc et les charpentières.

**Prophylaxie et lutte biologique :** Favoriser l'installation et le maintien des populations de prédateurs naturels pour éviter les phénomènes de pullulation. Eviter les apports d'engrais trop importants en début de saison.

**F****A**

## I Cochenilles sur tilleul (*Pulvinaria regalis*)

**Stade de développement observé :** Cochenilles de premier stade larvaire présentes sur le revers des feuilles.

**Dégâts observés/ incidences :** Pas de dégâts visibles.

**Secteurs d'observation :**

- Champagne-Ardenne : Reims (51) ;
- Lorraine : non observé.

**Seuil de risque :** Non défini pour les premiers stades larvaires.

**Facteurs de risque :** forte chaleur, faible hygrométrie.

**Analyse de risque :** En se développant, les larves de cochenilles vont gagner les rameaux au cours de l'automne, où elles vont continuer de s'alimenter pendant l'hiver. A cause des températures basses, leur croissance hivernale sera ralentie, mais s'accélèrera à partir du débourrement lors de l'année prochaine. Généralement, cette espèce de pulvinaire affecte peu la croissance de l'arbre. Elle peut toutefois s'avérer gênante en cas de pullulations.

### Prophylaxie et lutte biologique :

- Favoriser l'installation et le maintien des populations de prédateurs naturels pour limiter le développement des cochenilles. Les principaux auxiliaires permettant de contrôler les pulvinaires sont les acariens Trombidiides, la coccinelle *Chilocorus nigritus*, les chryopes et les hyménoptères parasitoïdes.
- Au printemps, en cas de pullulations, possibilité de décapage des colonies présentes sur les troncs et les charpentières à l'aide d'un jet d'eau.



*Cochenilles pulvinaires sur feuille de tilleul*

(Source : A.BENOIST — FREDON CA)



## Situation phytosanitaire en serres de production

Données issues des serres de : Reims (51), CH Bel-Air (Charleville-Mézières, 08), Vitry-Le-François (51).

Bioagresseur	Espèce végétale	Indice de pression		Lutte biologique effectuée
PUCERONS	Abutilon (pieds-mères), Chou d'ornement, Cyperus papyrus, Dipladenia, Kalanchoé, Myosotis	Yellow		
ALEURODES	Ponsetia	Green		
COCHENILLES FARINEUSES	Adiantum, Aralia, bananier nain, croton, ficus, fougères, medinilla	Yellow	Orange	Lâchers de larves de <i>Cryptolaemus</i>
COCHENILLES A CARAPACE	Caféier, Orchidées, Yucca	Yellow		Lâchers de <i>Metaphycus flavus</i>
COCHENILLES DU FUSAIN	Dracena, Kentia, Sanseveria	Yellow		
COCHENILLES PULVINAIRES	Citronnier, Ficus	Yellow		
ACARIENS	Chamaedorea	Yellow		

## Indicateurs de risque

Ces indicateurs ont pour but d'affiner l'analyse de risque en espaces verts. Seul l'aspect ornemental est pris en compte dans ce BSV lorsque des dégâts liés à un bioagresseur sont observés. Pour les plantes ayant également une fonction nourricière (ex. : arbres fruitiers), veuillez vous référer au BSV de la filière appropriée. L'agressivité du bioagresseur est exprimée en comparant l'état d'une plante saine, en pleine vitalité, indemne de toute faiblesse et exposée dans des conditions environnementales saines et optimales, face à une plante attaquée.

### Fréquence

<b>F</b>	<b>Répandu</b> : qualifie les espèces communément observées sur l'ensemble du territoire.
<b>F</b>	<b>Commun</b> : qualifie les espèces observées régulièrement, mais pas partout (fréquemment localement) par le réseau d'observateurs.
<b>F</b>	<b>Rare</b> : qualifie les espèces peu communes, observées occasionnellement.

### Agressivité

<b>A</b>	<b>Élevée</b> : Le bioagresseur peut tuer les plantes saines ou les endommager durablement dans un délai relativement bref. Il n'est pas forcément la cause directe des dégâts (ravageur secondaire).
<b>A</b>	<b>Moyenne</b> : Le bioagresseur n'est normalement pas apte à tuer la plante ou à fortement dégrader sa vitalité sauf en cas d'exposition prolongée ou de facteurs aggravants.
<b>A</b>	<b>Faible</b> : Le bioagresseur n'a pas d'influence négative significative sur la survie de la plante. Il peut être à l'origine de dommages esthétiques. Il peut toutefois être vecteur de maladies.



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet  
de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est et de la DRAAF :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>



**Édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture GRAND EST  
sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau JEVI :**

### Alsace

Villes de : Horbourg-Wihr, Betschdorf, Sainte-Marie aux Mines, Erstein, Rixheim, Brunstatt-Didenheim, Mulhouse, Wissembourg. Autres structures : Communauté de Commune du Val d'Argent, Port autonome de Strasbourg, Comptoir Agricole Espaces Verts, S.A.R.L Vurpillot, CFPPA de Rouffach, Élagage et Paysages du Haut-Rhin, Golf d'Ammerschwihl FREDON Alsace.

### Champagne-Ardenne

Villes de : Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Épernay, Fère-Champenoise, Nogent, Reims, Saint-Brice-Courcelles, Saint-Dizier, Sainte-Menehould, Sapignicourt, Troyes. Autres structures : Centre hospitalier Bélaïr (Charleville-Mézières), Communauté de communes de Vitry, Champagne et Der, CFPPA de Saint-Pouange, Groupe COMPAS, FREDON Champagne-Ardenne.

### Lorraine

Villes de : Jarny, Nancy, Toul, Bouxières-aux-Dames, Ligny-en-Barrois, Metz, Uckange (Jardin des Traces), Mirecourt, Rambervillers. Autres structures : golfs de Bitche, d'Aingeray, d'Épinal, ABMC de Saint-Mihiel, de Lorraine, d'Épinal, de Meuse-Argonne, Jardin botanique Jean-Marie PELT (site de Villers-lès-Nancy et jardin d'altitude), FREDON Lorraine.

**Rédaction :** A.BENOIST, FREDON CA ; J. DESBOUGES, FREDON Lorraine ; V.AUBERT, FREDON Alsace

**Coordination et renseignements — Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est :**

Karim BENREDJEM, Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel : [karim.benredjem@grandest.chambagri.fr](mailto:karim.benredjem@grandest.chambagri.fr)

Claire COLLOT, Tél. : 03 83 96 85 02. Courriel : [claire.collot@grandest.chambagri.fr](mailto:claire.collot@grandest.chambagri.fr)

Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande sur le site Internet de la Chambre d'Agriculture du Grand Est

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv/>

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du Plan ÉCOPHYTO II.